

L'OSCE d'un coup d'œil

De Vancouver à Vladivostok, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les 3 500 membres de son personnel répartis dans 18 opérations de terrain et trois institutions spécialisées s'emploient à favoriser la sécurité dans la région pour ses 55 Etats participants et 11 partenaires pour la coopération.

Mandat de l'OSCE :

L'OSCE, organisation régionale fondée sur des valeurs au sens de la Charte des Nations Unies, joue un rôle de chef de file dans la promotion de la sécurité et de la démocratisation dans tous les Etats euro-atlantiques et eurasiens. Plus particulièrement, elle a une fonction d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit.

Elle s'acquitte de ce mandat sécuritaire d'une manière coopérative et globale :

Coopérative : les 55 Etats participants jouissent d'un statut égal. Le dialogue, la négociation et les activités communes, sur la base d'un consensus, sous tendent leur pratique décisionnelle et opérationnelle.

Globale : l'OSCE reconnaît que la sécurité dépend de trois facteurs :

1) politico-militaire, 2) économique et environnemental et 3) humain. Coopérer dans les « dimensions » économique, environnementale et humaine contribue à la paix, la prospérité et la stabilité, alors que les problèmes non résolus dans ces domaines sont susceptibles d'exacerber les tensions à l'intérieur des Etats ou entre eux.

1) Politico-militaire. L'OSCE mène des activités dans les domaines suivants : mesures de confiance et de sécurité ; initiatives de maîtrise des armements, telles que la lutte contre le commerce illégal d'armes légères et de petit calibre ; projets visant à détruire ou à sauvegarder armes et munitions conventionnelles ; et action contre le terrorisme.

Responsables : Forum pour la coopération en matière de sécurité (questions militaires) ; Conseil permanent, Conseil ministériel et sommets (questions politiques) ; Secrétariat et activités de terrain.

2) Economique et environnemental : l'OSCE s'emploie à promouvoir l'entrepreneuriat, les petites et moyennes entreprises et l'investissement, ainsi que la préservation de l'environnement, la conscience environnementale et la sécurité.

Responsables : Conseil permanent, Secrétariat, notamment Bureau du Coordinateur des activités économiques et

environnementales de l'OSCE ; et activités de terrain.

3) Humain. L'OSCE s'emploie à promouvoir les droits de l'homme, la prééminence du droit, la lutte contre la traite des êtres humains, la bonne gouvernance et les processus démocratiques.

Responsables : Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Représentant pour la liberté des médias, Secrétariat et activités de terrain.

Historique de l'OSCE

L'origine de l'OSCE remonte à la période de détente du début des années 70 lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été constituée pour servir d'instance multilatérale de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Lors des réunions qui se sont déroulées deux années durant à Helsinki et à Genève, la CSCE est parvenue à un accord sur l'Acte final d'Helsinki, qui a été signé le 1er août 1975 par 35 Etats. L'Acte final a énoncé les trois dimensions de la sécurité et établi les principes fondamentaux régissant le comportement des Etats à l'égard de leurs ressortissants et les uns envers les autres. A la fin de la guerre froide, la CSCE a été transformée en une organisation pour aider les Etats postcommunistes dans leur transition vers la démocratie et l'économie de marché et, par la suite, pour aider tous les Etats participants à faire face à de nouvelles menaces et de nouveaux défis à la sécurité.

Aujourd'hui, l'OSCE compte 55 Etats participants et 11 partenaires pour la coopération dans la région méditerranéenne et en Asie. L'OSCE ne se fonde pas sur un traité international, mais toutes ses décisions sont politiquement contraignantes à défaut de l'être juridiquement.

Comment est gérée l'OSCE ?

A tour de rôle chaque année, l'OSCE est présidée par l'un de ses Etats participants. En 2005, la présidence était assurée par la Slovaquie. Avec la Bulgarie (2004) et la Belgique (2006), elle a fait partie de la Troïka de l'OSCE, qui conseille le Président en exercice dans ses décisions. En outre, le Président en exercice peut également nommer des représentants personnels ou spéciaux pour traiter de questions ou de situations spécifiques.

Des sommets des chefs d'Etat ou de gouvernement se tiennent régulièrement. Entre les sommets, le Conseil ministériel se réunit en tant que réunion annuelle des ministres des affaires étrangères pour passer en revue les activités de l'OSCE et lui fournir des avis et des

orientations. Une fois par an, le Forum économique se réunit à Prague pour débattre de questions économiques et environnementales déterminées. La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine portent sur des questions clés ayant trait respectivement aux dimensions politico-militaire et humaine.

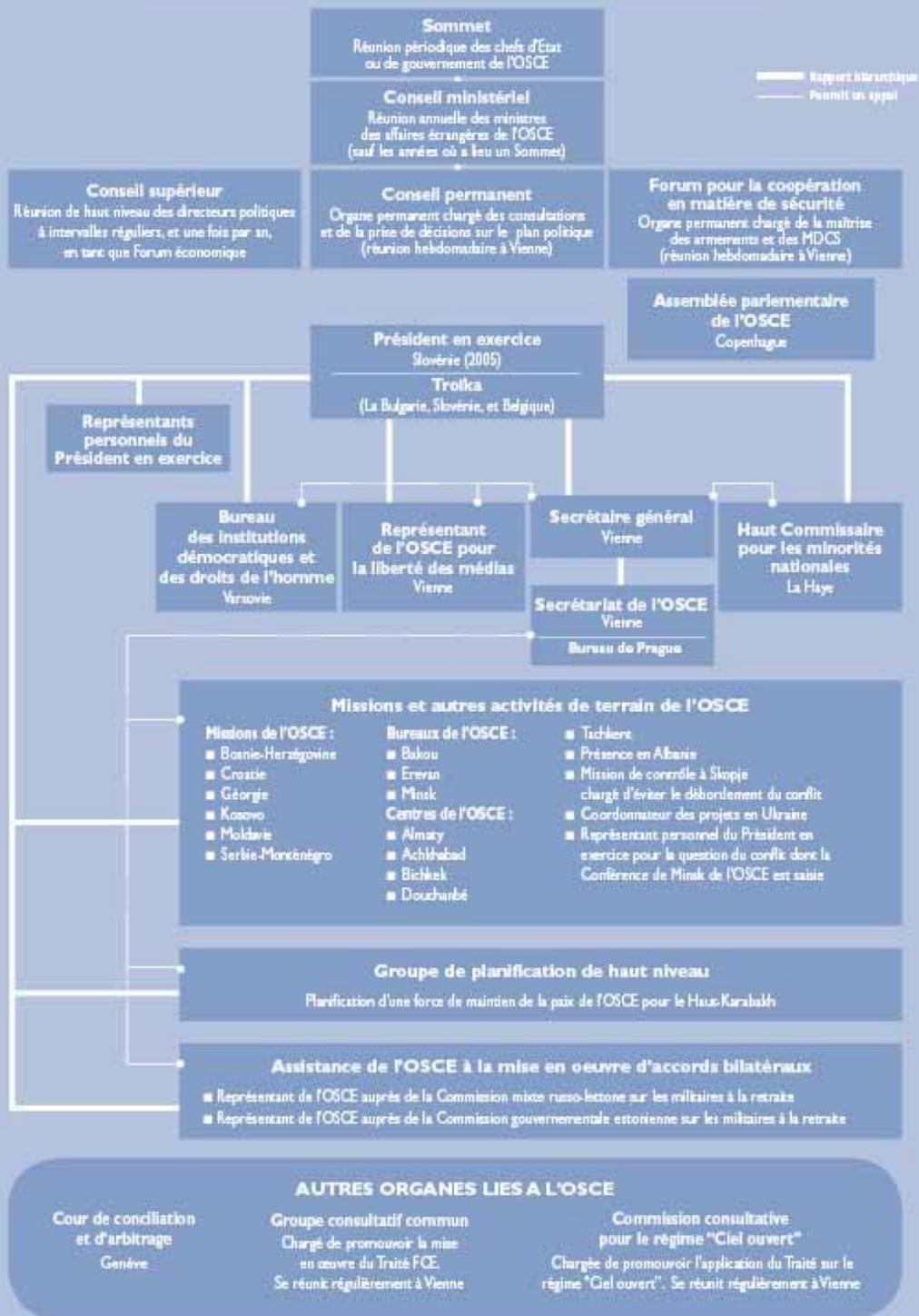
Le Conseil permanent est le principal organe permanent pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique. Composé des chefs des délégations des Etats participants auprès de l'OSCE, il se réunit chaque semaine pour examiner toutes les questions pertinentes et prendre les décisions appropriées. Le Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui s'occupe de la dimension politico-militaire de l'OSCE, se réunit également hebdomadairement à la Hofburg à Vienne.

Située à Copenhague, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE est composée de plus de 300 parlementaires de tous les Etats participants. Fondée en 1991, sa tâche principale consiste à favoriser le dialogue interparlementaire, un aspect important de l'effort global visant à répondre aux défis de la démocratie dans la région de l'OSCE tout entière. Sa session annuelle se tient en été. Les parlementaires de l'OSCE jouent également un rôle important dans l'observation d'élections.

Le Secrétariat de l'OSCE est situé à Vienne. Il est dirigé par le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut (France) qui a été nommé en juin 2005 pour une durée de trois ans. En sa qualité de chef de l'administration de l'Organisation, M. Marc Perrin de Brichambaut en gère les structures et les opérations et apporte son concours à la présidence de l'OSCE.

Pour aider les Etats à se conformer aux principes et aux engagements de l'Organisation, l'OSCE a créé les institutions spécialisées suivantes : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (établi en 1990 en tant que Bureau des élections libres) ; le Haut Commissaire pour les minorités nationales (1992) ; et le Représentant pour la liberté des médias (1997). L'OSCE dispose actuellement de 18 missions de terrain dans 16 Etats. Soixante dix pour cent du Budget unifié révisé 2005 de l'OSCE, d'un montant de 159,4 millions d'euros, a été affecté aux opérations de terrain, 20 pour cent au Secrétariat et 10 pour cent aux institutions.

STRUCTURES ET INSTITUTIONS



www.osce.org